

Pau, le 8 janvier 2015

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement des collèges publics et  
privés, des lycées et LP publics et  
privés, des EREA

de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-  
Garonne, Pyrénées-Atlantiques

**PLATE-FORME ACADEMIQUE**

**Bourses de lycée**

Dossier suivi par :

Responsable  
Mme CABEL

marie-cecile.cabel@ac-bordeaux.fr

Département 24 :

Mme DUFOURCQ

corinne.dufourcq@ac-bordeaux.fr

Département 33 :

Mlle BETHEROUS

nathalie.betherous@ac-bordeaux.fr

Mme COURREGES

virginie.courreges@ac-bordeaux.fr

Mme JAUSSAUD

pascale.jaussaud@ac-bordeaux.fr

Mme SARTHE

colette.sarthe@ac-bordeaux.fr

Mme VIEIRA

sabine.vieira@ac-bordeaux.fr

Département 40 :

Mme LUCQ-BALENCIE

regine.lucq-balencie@ac-bordeaux.fr

Département 47 :

Mme MINVIELLE

nathalie.minvielle@ac-bordeaux.fr

Département 64 :

Mlle ABELLO

florence.abello@ac-bordeaux.fr

Mme CANTONNET

jaqueline.cantonnet@ac-bordeaux.fr

Mme ROUGE

josiane.rouge@ac-bordeaux.fr

Téléphone

05 59 82 22 00

Fax

05 59 27 25 80

2 place d'Espagne

64 038 Pau Cedex

**Objet : Campagne « Bourse nationale de lycée »  
Année scolaire 2015/2016**

**P.J.** (en ligne sur le site internet de la DSDEN 64) :

- Note d'information aux familles
- Fiche d'auto-évaluation

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les instructions permanentes relatives à la mise en place de la campagne de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2015/2016.

**QUI EST CONCERNÉ ?**

- 1) Elèves scolarisés en 2014/2015 en classe de **3ème** (générale, insertion, SEGPA...).

*Aucun dossier déposé auprès du lycée à la rentrée scolaire 2015 ne sera accepté ; la demande de bourse sera considérée hors-délai.*

- 2) Elèves scolarisés en 2014/2015 en lycée ou lycée professionnel, quelle que soit la formation actuellement suivie (y compris en 3<sup>ème</sup> PREPA PRO), qui ne sont **pas boursiers et qui n'ont jamais bénéficié d'une bourse de lycée.**

**ATTENTION** : veillez à **ne pas remettre** de dossier aux élèves qui pourront participer à la campagne complémentaire à la rentrée scolaire 2015 : élèves de terminale et non boursiers cette année, s'ils devaient redoubler ou poursuivre en mention complémentaire ; élèves de 4<sup>ème</sup>, s'ils souhaitent être orientés dans des classes de lycée professionnel.

**INFORMATION AUX FAMILLES**

Afin d'éviter tout litige avec les familles qui affirment ne pas être informées par les établissements, vous voudrez bien leur **adresser par courrier postal** :

- la **note d'information aux familles** (un exemplaire pour les collégiens et un exemplaire pour les lycéens). Seule la **date de retour du document complété** par la famille est à **ajouter par vos soins** ;

- la **fiche d'auto-évaluation** destinée aux familles.

Ce courrier postal n'empêche pas une information par affichage.

Je vous invite plus particulièrement à aider les familles qui ont des difficultés dans les démarches administratives. De plus, je tiens à souligner l'aide importante que peut apporter le service social scolaire dans ce domaine.

### CONSTITUTION DES DOSSIERS

Vous voudrez bien remettre un dossier de demande de bourse (modèle transmis par courrier du 7 janvier 2015) aux familles qui se seront manifestées.

Les dossiers devront uniquement être remplis à l'encre noire ou bleue.

Vous voudrez bien saisir dans l'application « Siecle Bourses », partie « Bourse de lycée », la **date de réception** du dossier **dans votre établissement** (et non la date à laquelle vous le remettez au demandeur de la bourse). Ceci vous permettra d'éditer l'accusé de réception à remettre à la famille.

Afin d'éviter toute contestation, je vous rappelle l'**obligation qui est faite à l'administration de délivrer un accusé de réception à toute personne qui dépose un dossier de demande de bourse.**

Il y aura lieu de mentionner obligatoirement sur la 1<sup>ère</sup> page du dossier :

- le **numéro INE**/ identifiant de l'élève,
- la **date de dépôt** du dossier **dans l'établissement**,
- l'**établissement** (nom et RNE) et
- le code **MEF-Spécialité** de l'année en cours.

### TRANSMISSION DES DOSSIERS

Vous voudrez bien :

- **dater** et signer le dossier sur la 4<sup>ème</sup> page (ou à défaut de signature, apposer le timbre de l'établissement),
- joindre aux dossiers un **bordereau d'envoi** qui est à éditer dans « Siecle Bourses ».

### CALENDRIER

La date limite de dépôt des dossiers dans les établissements par les familles, fixée nationalement au Mardi 2 juin 2015, sera publiée très prochainement au bulletin officiel.

Afin de faciliter le traitement des demandes de bourse, vous voudrez bien me faire parvenir l'ensemble des dossiers en votre possession pour le :

**Mercredi 11 mars 2015** (date butoir pour le **premier envoi**).

Je vous serais reconnaissant de m'adresser les dossiers au fur-et-à-mesure de leur arrivée, par lots, sans attendre le mois de mars ni a fortiori la fin de la campagne de bourse.

Je vous remercie vivement pour votre collaboration.

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale



Pierre BARRIERE